

Bien former les juristes de demain : un défi quotidien !

Pour bien apprendre, les étudiants ont besoin qu'une réelle attention leur soit portée, laquelle stimulera la leur en retour. Cette attention à l'autre est au cœur de notre modèle pédagogique. Notre action quotidienne est ainsi entièrement tournée vers l'étudiant, futur professionnel et citoyen.

L'étudiant : notre raison d'être, notre motivation

À la Faculté de Droit de l'UCLy, nous menons une réflexion constante sur la pédagogie, en organisant des échanges entre enseignants mais aussi avec des scientifiques. Cette réflexion s'appuie sur les méthodes universitaires traditionnelles, qui ont fait leurs preuves et permettent la transmission des savoirs académiques fondamentaux, mais aussi sur des méthodes moins classiques et plus innovantes qui ont également d'indéniables vertus.

Depuis deux ans, nous demandons aux enseignants d'intégrer une pédagogie moins « descendante » en cours magistral, en partie inspirée de méthodes d'enseignement courantes à l'étranger, notamment dans les pays anglo-saxons, et permettant de rendre l'étudiant plus actif et autonome dans ses apprentissages. Les effectifs dans les promotions, volontairement réduits, permettent d'instaurer une dynamique d'échange dans les amphithéâtres. Par ailleurs, une petite partie des cours magistraux (20 % de leur volume horaire, par principe) est organisée en dehors de l'amphithéâtre, en format distanciel asynchrone et travaillée en autonomie par les étudiants à partir des consignes, supports et activités préparées par les enseignants. Les étudiants sont ainsi guidés dans leur autonomie. Ils sont par exemple invités à réfléchir à des problématiques juridiques à partir d'un texte, d'un article de doctrine, d'un poème ou d'un podcast ; à s'auto-évaluer via des jeux, des quiz ; à travailler en continu sur un dossier d'avocat, à apprécier ou corriger une solution proposée par une intelligence artificielle générative. Pour compléter les cours, des séminaires d'actualités consacrés aux grands enjeux de société sont régulièrement organisés. Les étudiants peuvent aussi mener des projets personnels et professionnels, participer à des cliniques juridiques et des procès fictifs.

Par ailleurs, les responsables des études accompagnent et suivent les étudiants de manière individualisée dès la rentrée de première année. Il ne s'agit toutefois pas de les « assister » pleinement et indéfiniment mais au contraire de les aider à s'épanouir, s'ouvrir et se préparer à entrer dans le monde professionnel. L'accompagnement est donc pensé pour

être progressivement « desserré ». La Faculté vise l'excellence sans l'élitisme, la réussite dans la bienveillance et l'entraide.

L'étudiant : futur professionnel, futur citoyen

Ces méthodes et cet accompagnement sont pensés de manière à être parfaitement en lien avec la réalité des métiers de juristes d'aujourd'hui et de demain. Ces derniers devront notamment savoir développer une expertise leur permettant d'apprécier les recommandations faites par l'intelligence artificielle générative en prenant le recul nécessaire sur des solutions hâtives voire dangereuses. Il est donc dès aujourd'hui nécessaire de comprendre comment fonctionne l'IA, quels en sont les biais et limites. Il faut progressivement développer une « culture » de l'IA, sans toutefois nécessairement la promouvoir. Il convient également que chaque juriste ou futur juriste soit bien conscient des compétences propres à l'humain, qu'il doit particulièrement développer et savoir valoriser dans ce contexte. Il s'agit par exemple et peut-être essentiellement de savoir mettre en œuvre une pensée critique renforcée, de faire preuve de bon sens, d'intelligence émotionnelle et relationnelle, de pédagogie et de stratégie.

Nous œuvrons aussi fortement pour une ouverture de nos étudiants à l'international, pour leur intégration dans un monde au-delà des frontières françaises, grâce, notamment, à des doubles diplômes, des partenariats nombreux permettant les semestres à l'étranger, des enseignements en anglais.

Nous sommes enfin bien conscients que nous contribuons à faire de nos étudiants, outre des professionnels du Droit, des acteurs de la société, des citoyens avertis, réfléchis, conscients, éclairés ; des citoyens capables de faire preuve de recul et de nuance grâce à une culture, des connaissances approfondies et des réflexes acérés ; grâce aussi à une attention à l'autre : l'autre individu, l'autre façon de penser, l'autre continent... Il s'agit là d'un grand défi, que nous essayons de relever chaque jour de notre mieux, avec enthousiasme et humilité.



Carole PETIT

Maître de conférences en Droit privé

Directrice adjointe
Faculté de Droit